

# Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise, 2020 à 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 20 février 2024

---

L'innovation, l'introduction de nouveaux produits et procédés sur le marché ou dans les activités commerciales, est un facteur clé de la croissance économique et de la durabilité.

## Le taux d'innovation diminue pendant les années de la pandémie de COVID-19

La période allant de 2020 à 2022 a été marquée par la pandémie, laquelle a entraîné des difficultés et des perturbations importantes dans l'économie mondiale.

Selon les données de l'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise (EISE) de 2022, qui couvre la période de la pandémie (2020 à 2022), le taux d'innovation (71,9 %), qui représente la proportion d'entreprises qui ont introduit des innovations en matière de produits ou de processus d'affaires, a diminué par rapport à la période de référence précédente, soit celle allant de 2017 à 2019 (79,8 %).

Le taux d'innovation a reculé tant pour les innovations en matière de produits que pour les innovations en matière de processus. De la période allant de 2017 à 2019 à celle allant de 2020 à 2022, le taux d'innovation en matière de produits a diminué d'un peu plus de 6 points de pourcentage pour s'établir à 46,6 %, et le taux d'innovation en matière de processus d'affaires a diminué de près de 10 points de pourcentage pour s'établir à 63,0 %.

L'incidence de la pandémie a été manifeste en ce qui concerne la mesure dans laquelle elle a influé sur la nature de l'innovation. Dans l'ensemble, 5,1 % des innovateurs en matière de produits ont mis sur le marché des produits nouveaux ou améliorés uniquement en réponse à la pandémie, tandis que 38,8 % ont indiqué qu'au moins une partie de leurs innovations en matière de produits était attribuable à la pandémie.

De même, en ce qui concerne les innovations en matière de processus d'affaires, 4,8 % des entreprises ont déclaré que leurs innovations en matière de processus étaient une réponse directe à la pandémie et 41,4 % des entreprises ont déclaré que certaines de leurs innovations en matière de processus d'affaires étaient liées à la pandémie.

## Le classement des taux d'innovation dans les groupes de taille d'entreprise et les régions reste inchangé pendant la pandémie

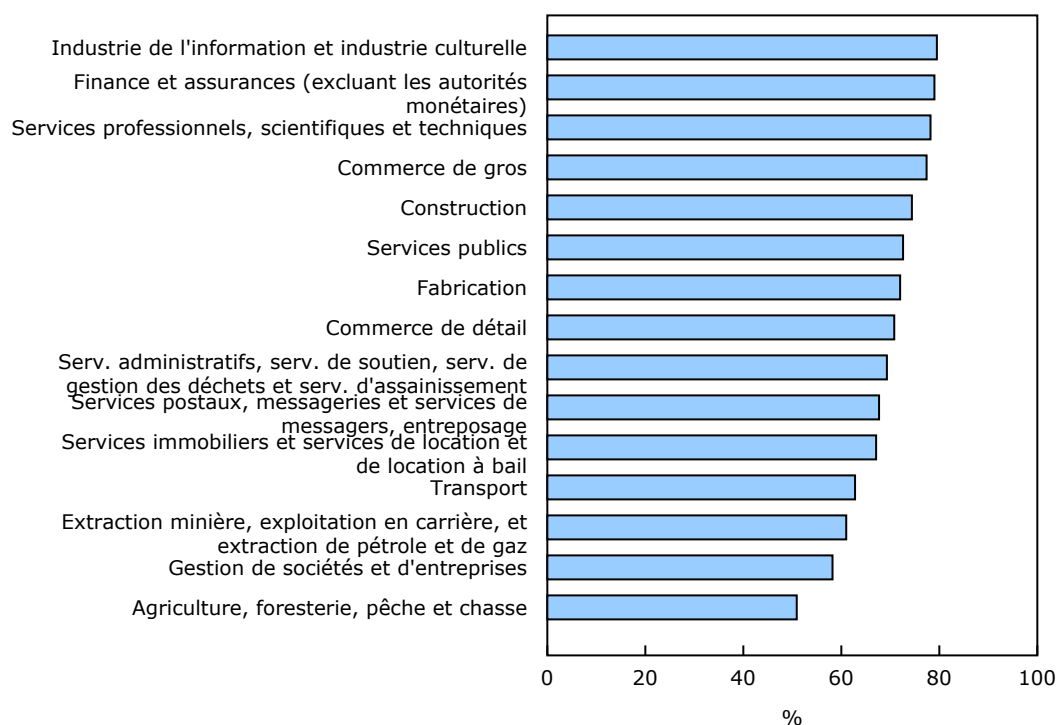
Le classement de la propension à innover entre les groupes de taille d'entreprise et les régions n'a pas changé au cours de la pandémie. Les grandes entreprises (78,4 %) étaient plus susceptibles d'innover que les moyennes entreprises (75,1 %) et les petites entreprises (71,0 %).

À l'échelle régionale, de 2020 à 2022, les entreprises ontariennes (75,1 %) ont encore affiché la plus forte proportion d'innovateurs. L'Ontario était suivi par la catégorie « reste du Canada » (le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut) (72,2 %), l'Alberta (71,5 %), le Québec (70,0 %) et le Canada atlantique (58,0 %).

Les quatre principaux secteurs affichant les taux d'innovation les plus élevés ont continué d'être concentrés dans le secteur des services au cours de la période allant de 2020 à 2022. Ces secteurs comprennent ceux de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (79,5 %), de la finance et des assurances (à l'exclusion des autorités monétaires) (79,0 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (78,2 %) et du commerce de gros (77,4 %). En revanche, le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (50,9 %) a enregistré le taux d'innovation le plus bas.



**Graphique 1**  
**Taux d'innovation, selon le secteur, 2020 à 2022**



**Note(s)** : 1. Le taux d'innovation est mesuré par la proportion d'entreprises qui (i) ont mis sur le marché des produits nouveaux ou améliorés; (ii) ont mis en œuvre des processus d'affaires nouveaux ou améliorés de 2020 à 2022.

2. La gestion de sociétés et d'entreprises (code 55 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN]) exclut les sociétés de portefeuille (code 551113 du SCIAN).

**Source(s)** : Tableau 27-10-0361-01.

## L'innovation offrant des avantages pour l'environnement diminue pendant la période de la pandémie

Les avantages environnementaux découlant des innovations comprennent (i) les avantages issus de la production grâce à l'utilisation efficace des ressources, (ii) les avantages liés à l'accroissement des activités de protection de l'environnement, (iii) les avantages liés aux consommateurs ou aux utilisateurs finaux et (iv) les autres avantages.

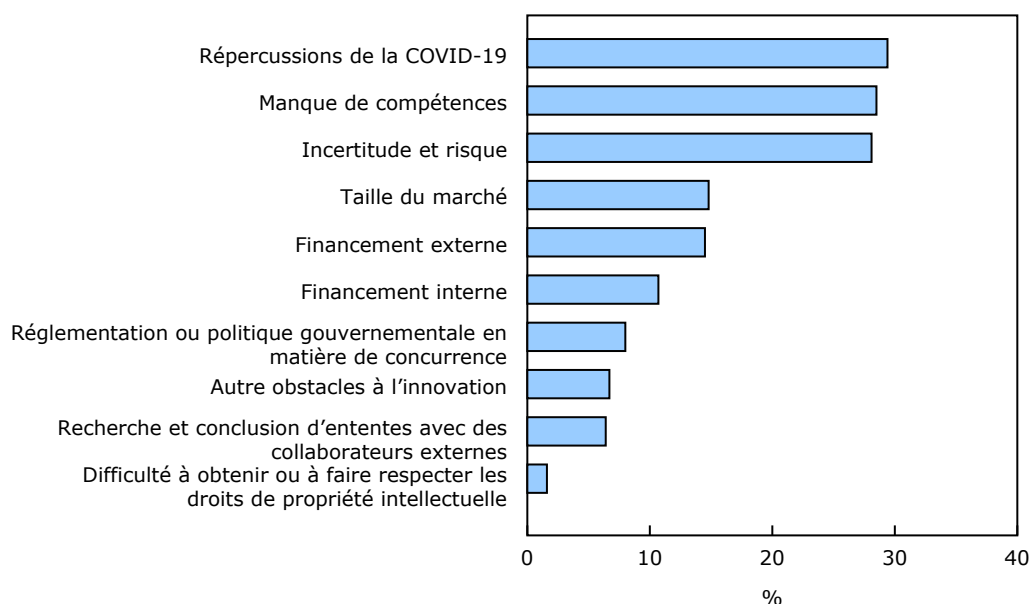
Pendant la période de la pandémie (2020 à 2022), le taux d'innovation offrant des avantages pour l'environnement a suivi la tendance à la baisse du taux global d'innovation observée par rapport à la période allant de 2017 à 2019. Pendant la période allant de 2020 à 2022, 46,5 % des entreprises ont introduit une innovation ayant au moins un avantage pour l'environnement, en baisse par rapport à 56,9 % pour la période de 2017 à 2019.

## La COVID-19, le manque de compétences ainsi que l'incertitude et le risque sont les trois principaux obstacles à l'innovation déclarés en 2022

Un peu plus de la moitié des entreprises canadiennes (50,6 %) ont rencontré des obstacles à l'innovation en 2022. La COVID-19 (29,4 %) a été mentionnée comme l'un des principaux obstacles à l'innovation, tout comme le manque de compétences (28,5 %) et l'incertitude et le risque liés à l'innovation (28,1 %), lesquels ont été précédemment déclarés comme les deux principaux obstacles en 2019.

En 2022, des variations régionales ont été observées au chapitre des répercussions de la pandémie. La COVID-19 a été déclarée comme un obstacle à l'innovation par une proportion plus élevée d'entreprises en Ontario (32,8 %) et en Alberta (32,6 %), comparativement à la catégorie « reste du Canada » (29,0 %), au Québec (24,4 %) et au Canada atlantique (23,1 %). Le manque de compétences a été le plus important obstacle à l'innovation au Québec (28,4 %).

## Graphique 2 Obstacles à l'innovation auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes, 2022



Source(s) : Tableau 27-10-0364-01.

## Plus de 2 entreprises sur 5 ayant mis en œuvre des innovations en matière de processus d'affaires au cours de la période allant de 2020 à 2022 déclarent avoir fait des économies

Parmi les 63,0 % d'entreprises ayant mis en œuvre des innovations en matière de processus d'affaires au cours de la période allant de 2020 à 2022, plus de 2 entreprises sur 5 (41,1 %) ont déclaré avoir fait des économies sur le coût global de production des produits ou les dépenses globales en soutien aux fonctions d'affaires (voir la note aux lecteurs) en 2022, en baisse par rapport à 48,8 % en 2019.

La proportion d'entreprises à l'échelle nationale qui ont réalisé des économies grâce aux innovations en matière de processus d'affaires (41,1 %) a masqué des différences sous-jacentes entre les entreprises de différentes tailles; les grandes entreprises (50,1 %) ont affiché la plus forte proportion, venaient ensuite les moyennes entreprises (44,5 %) et les petites entreprises (39,8 %).

## Près de 2 entreprises sur 5 ayant introduit des innovations en matière de produits protègent leur propriété intellectuelle

Parmi les entreprises qui ont introduit des produits nouveaux ou améliorés sur le marché pendant la période allant de 2020 à 2022, 65,0 % ont mis au point les produits elles-mêmes. De plus, près de 2 entreprises sur 5 (38,4 %) ont enregistré les innovations en matière de produits qu'elles ont mises au point au Canada pour protéger leur propriété intellectuelle (PI).

---

Parmi les entreprises qui ont développé des innovations en matière de produits au Canada, les grandes entreprises étaient les plus susceptibles de protéger leur PI. Au cours de la période allant de 2020 à 2022, près de la moitié des grandes entreprises (48,8 %) l'ont fait, comparativement à 39,0 % des moyennes entreprises et à 37,3 % des petites entreprises.

Les entreprises ont employé diverses stratégies pour protéger leur propriété intellectuelle, les accords de non-divulgateion (45,0 %), les marques de commerce (43,7 %) et les brevets (33,0 %) se révélant être les principales mesures de protection.

### **Dans le cadre de leurs activités d'innovation, les entreprises collaborent davantage avec d'autres entreprises plutôt qu'avec des établissements postsecondaires ou des établissements de recherche**

La synergie de collaboration entre divers partenaires est essentielle à la promotion de l'innovation, car elle tire parti des connaissances, de l'expertise et des ressources collectives pour améliorer le développement d'idées et de solutions novatrices.

Pendant la période allant de 2020 à 2022, 14,0 % des entreprises ont déclaré avoir collaboré avec des partenaires dans le cadre de leurs activités d'innovation, ce qui représente une légère diminution de 3,8 points de pourcentage par rapport à la période allant de 2017 à 2019.

Dans leur quête du développement de l'innovation en matière de produits au moyen de la collaboration, les entreprises ont davantage collaboré avec d'autres entreprises ou d'autres organismes (79,0 %) qu'avec des établissements postsecondaires (13,7 %) et des établissements de recherche (3,4 %).

### **Le soutien du gouvernement stimule l'innovation**

De 2020 à 2022, une proportion considérable d'entreprises (34,1 %) a déclaré avoir eu recours à au moins un programme de soutien gouvernemental pour les activités liées à l'innovation, ce qui représente une hausse par rapport au taux de 30,5 % observé pour la période allant de 2017 à 2019. Au cours de la période allant de 2020 à 2022, les entreprises qui ont tiré parti du soutien gouvernemental pour les activités liées à l'innovation (83,3 %) ont enregistré un taux d'innovation plus élevé que celles qui ne dépendaient pas de ce soutien (66,0 %).

De 2020 à 2022, les grandes entreprises (42,0 %) étaient plus susceptibles de se prévaloir de programmes de soutien gouvernementaux pour les activités liées à l'innovation que les moyennes entreprises (34,0 %) et les petites entreprises (33,6 %), mais la probabilité d'innovation était pratiquement la même pour les grandes entreprises (88,5 %) et les moyennes entreprises (87,2 %) utilisant au moins un service de soutien gouvernemental pour les activités liées à l'innovation.

Les programmes gouvernementaux de formation et d'embauche (17,6 %), les programmes gouvernementaux d'incitation fiscale ou de crédit d'impôt (17,2 %) et les programmes gouvernementaux de subventions et de contributions (15,6 %) ont été les trois principaux types de programmes de soutien gouvernemental utilisés par les entreprises de 2020 à 2022.

Au cours de la période allant de 2020 à 2022, près d'un tiers (32,7 %) des entreprises ont considéré que les programmes gouvernementaux d'incitation fiscale ou de crédit d'impôt étaient les programmes les plus importants. Ils étaient suivis des programmes gouvernementaux de subventions et de contributions (30,6 %) et des programmes gouvernementaux de formation et d'embauche (28,9 %).

**Tableau 1**  
**Taux d'innovation des utilisateurs et des non-utilisateurs des programmes de soutien gouvernemental pour les activités liées à l'innovation**

	Proportion des utilisateurs des programmes de soutien du gouvernement	Taux d'innovation	
		Utilisateurs des programmes de soutien gouvernementaux	Non-utilisateurs des programmes de soutien gouvernementaux
Entreprises de toutes tailles	34,1 %	83,3 %	66,0 %
Petites entreprises	33,6 %	82,3 %	65,3 %
Moyennes entreprises	34,0 %	87,2 %	68,8 %
Grandes entreprises	42,0 %	88,5 %	71,0 %

Source(s) : Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise de 2022, totalisations personnalisées.

### Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

### Note aux lecteurs

*L'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise (EISE) de 2022 est une initiative conjointe de Statistique Canada, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de l'Institut de la statistique du Québec, du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario et du ministère de l'Emploi, de l'Économie et du Développement du nord de l'Alberta.*

*En raison des modifications apportées à la terminologie et au contenu entre les cycles précédents de l'EISE et celui de 2022, il convient de faire preuve de prudence au moment d'établir des comparaisons à des niveaux d'agrégation détaillés.*

*Le soutien aux fonctions d'affaires comprend la distribution et la logistique, les services de marketing et de vente, ainsi que les services de technologies de l'information et des communications.*

**Tableaux disponibles :** [27-10-0178-01](#), [27-10-0193-01](#), [27-10-0238-01](#), [27-10-0280-01](#), [27-10-0361-01](#), [27-10-0364-01](#), [27-10-0402-01](#), [27-10-0403-01](#), [33-10-0720-01](#), [33-10-0721-01](#), [33-10-0804-01](#) et [33-10-0805-01](#).

**Définitions, source de données et méthodes :** numéro d'enquête [5171](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).